



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LNHB

EN VISIO CONFÉRENCE LE LUNDI 9 MAI 2022

Présents en visio conférence : Nicolas MARAIS, Béatrice PETIT, Yannick PETIT, David DROULLON, Didier LEBLANC, Mathilde DESMEULLES, Lucie VECCHIO, Christelle INDRILIUNAS, Camille DAVION, Jean-Luc LIGUORI, Patrick OSOUF, Fabrice MAHIEU, Nadia CONFAS, Valérie PECHEUR, Anne LECOINTRE, Patrick BORDEAU, Jean-Pierre ADELIN, Philippe LEMAITRE, Patrick DEMAIRE, Olivier SAUVAGE, Sylvie DELAVALLEE, Marjorie MOREAU, Philippe LEBRUN.

Invités : Franck PROUFF, Jessica BARBIER, Laëtitia HARLE, Romain CAPELLE, Hervé VIGOR, Hervé RIGAL, Pascal MAHE et Chantal TAMPERE (déléguée CSE).

Excusés : Anne RUECHE, Gilles ZMUDA, Laurent HOTTIN, Gérard VOLPATI, Didier DUTOT et Éric ROBIN.

La séance est ouverte à 19h00

Ordre du jour:

- 1) Retour sur l'Assemblée Générale Fédérale
- 2) Point licences à la date au 9 mai 2022
- 3) Bilan des Inter-Comités Nationaux à Montivilliers
- 4) Bilan du match France/UKRAINE
- 5) Validation du Budget Prévisionnel 2022
- 6) Présentation et validation du projet de réforme des championnats jeunes
- 7) Présentation et validation de la CMCD saison 2022/2023
- 8) Point PPF : Inter-Ligues et Inter-Pôles et inscriptions Pôles
- 9) Présentation des actions BEACH en 2022 en Normandie
- 10) Validation de l'ordre du jour AG LNHB 11 juin 2022 à Cherbourg

La séance est ouverte à 19h00.

1) Retour sur l'Assemblée Générale Fédérale

L'Assemblée Générale de la FFHB s'est déroulée à Pau les 29 et 30 avril 2022. Nicolas MARAIS représentait la Ligue et était accompagné de Joachim CASANOVA (Comité 27), Philippe LEBRUN (Comité 50), Patrick BORDEAU (Comité 61) et Jean-Luc LIGUORI (Comité 76).

Excellente organisation de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Les points abordés lors de cette AG furent très riches :

- Adoption de l'ensemble des bilans et projets
- Présentation du nouveau partenaire fédéral Décathlon

A l'occasion de cette AG, félicitations à Jean-Luc LIGUORI qui a reçu la médaille d'Or de la FFHB.

Présentation également de la mise en place de la nouvelle saison avec notamment l'application informatisée des licences. Des réunions de présentation aux clubs seront organisées au mois de juin.

2) Point licences à la date du 9 mai 2022

Présentation détaillée aux administrateurs de l'évolution des licences à la date du 8 mai 2022.

A date, 20.592 licences « pratiquant » ont été qualifiées en Normandie, soit une augmentation de 2.807 licences par rapport au total des licences enregistrées au 8 mai 2022, à savoir 17.785 licences.

Pour rappel : 22.235 licences sur la saison 2019/2020. Le nombre total des licences enregistrées incluant les licences événementielles est de 25.292.

Voici la situation dans chaque comité à la date du 8 mai 2022 :

Comité 14 : 4.525 licences qualifiées (3.859 N-1) Total licences qualifiées avec les événementielles : 6.879

Comité 27 : 3.277 licences qualifiées (2.604 N-1) Total licences qualifiées avec les événementielles : 4.635

Comité 50 : 4.482 licences qualifiées (4.220 N-1) Total licences qualifiées avec les événementielles : 4.628

Comité 61 : 1.188 licences qualifiées (1.082 N-1) Total licences qualifiées avec les événementielles : 1.313

Comité 76 : 7.107 licences qualifiées (6.006 N-1) Total licences qualifiées avec les événementielles : 7.824

3) Bilan des Inter-Comités Nationaux à Montivilliers

La Ligue tient à remercier et féliciter le club de Montivilliers ainsi que l'ensemble des bénévoles autour du Président Mickaël DESNOYERS pour l'excellente organisation de cette phase interrégionale des Inter-Comités qui réunissait 8 Comités féminins et 8 Comités masculins.

Cette compétition s'est déroulée dans un très bon état d'esprit avec la présence d'un public nombreux tout le week-end.

Félicitations aux 8 binômes de JAJ ainsi qu'à l'encadrement CTA pour la bonne gestion de la partie arbitrage.

Félicitations à Alexandre et Benjamin LEBIGOT pour la très bonne gestion des FDME sur l'ensemble de cette compétition.

La Normandie sera fièrement représentée par l'équipe de la Manche féminine et le regroupement Normandie féminines qui se sont brillamment qualifiés pour disputer les finalités des Inter-Comités Nationaux à Orléans les 4 et 5 juin 2022.

4) Bilan du match France/UKRAINE

Le Président de la Ligue tient à remercier la FFHB et son Président Philippe BANA pour la prise en charge du transport et de l'hébergement de la délégation Ukrainienne afin de lui permettre de disputer cette rencontre qualificative pour l'Euro 2022.

L'organisation coordonnée par Laëtitia HARLE en lien avec le service événementiel FFHB s'est très bien déroulée.

Remerciements à la ville du Havre pour la très belle réception des deux délégations organisée à l'hôtel de Ville. Ce fut un moment très émouvant compte tenu du contexte.

La rencontre s'est déroulée devant 3000 personnes dans une bonne ambiance et un fort soutien à l'équipe d'Ukraine pendant et après cette rencontre.

Félicitations aux 45 bénévoles venus de toute la Normandie qui ont encore une fois très bien œuvré pour la réussite de cet événement international.

5) Validation du Budget Prévisionnel 2022

Didier LEBLANC présente le budget prévisionnel 2022 qui s'élève à 1.499.100 €.

Ce budget prévisionnel est basé sur des tarifs Ligue applicables aux clubs pour la saison 2022/2023 prenant en compte les décisions prises par la Ligue lors du dernier Conseil d'Administration dans le cadre de la poursuite du plan d'accompagnement territorial des clubs Normands, à savoir :

- **Gratuité de la part Ligue sur l'indexation des licences concernant les créations et renouvellements des licences « DIRIGEANT » saison 2022/2023 - Montant 30 000 €.**
- **Gratuité des frais d'engagement des équipes jeunes en championnat Régional saison 2022/2023 - Montant 10 000 €.**
- **Soutien sur les formations ITFE structurantes. Propositions à formuler par l'ITFE pour le prochain Conseil d'Administration - Montant 25.000 €.**
- **Augmentation du remboursement du tarif kilométrique à 0,40 € à partir de la saison 2022/2023.**

Les autres tarifs de la Ligue sont identiques à ceux adoptés lors de la dernière Assemblée Générale pour la saison 2021/2022 à l'exception des indemnités arbitrage sur les divisions Pré-Nationale, Excellence et Honneur qui augmentent de 5 €.

La partie dépenses a été calculée dans une projection de reprise normale d'activité, incluant la reprise en présentiel des stages CTA, des formations ITFE, des stages Techniques, des réunions des Commissions, etc.

Concernant la partie recettes, il a été également effectué une reprise partielle du fonds de solidarité COVID 19 afin de soutenir la reprise d'activité ayant pour objectif de retrouver rapidement un nombre total de licenciés équivalent à celui de la saison 2019/2020.

Au final, c'est un budget prévisionnel équilibré qui est proposé au vote du Conseil d'Administration.

Résolution 1 : Après échanges, le Conseil d'Administration valide le budget prévisionnel 2022 de la Ligue ainsi que les tarifs applicables sur la saison 2022/2023.

6) Présentation et validation du projet de réforme des championnats jeunes

Patrick DEMAIRE, Franck PROUFF et Jessica BARBIER présentent le projet élaboré en concertation avec les membres de la COC Jeunes.

PHILOSOPHIE DE LA REFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES

- Réduire les différences de niveaux dans les championnats régionaux.
- Permettre aux clubs avec des générations et des cadres formés de pouvoir accéder en quelques saisons au championnat de -17 ans Excellence sans perdre leurs joueurs (fuite des joueurs vers les clubs qui ont à l'heure actuelle les places en Excellence).
- Recréer des championnats départementaux ou Interdépartementaux attractifs.
- Harmoniser les calendriers : les championnats débiteront tous en même temps. Les équipes déjà qualifiées joueront, en attendant les brassages, des matchs ou des tournois amicaux (déclarés). Les clubs ont la possibilité de demander à la CTA des arbitres. Cela permet aussi aux arbitres de travailler avant le début des championnats.

Moins de 15 ans Excellence

Deux Poules de 6 équipes (plus ou moins géographiques) avec les 10 équipes Excellence 2021/2022 et les premiers des Poules Honneur.

Interrogation de ces équipes pour savoir si elles souhaitent jouer en Excellence Régionale saison 2022/2023.

Deux Poules de 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates. A l'issue de ces rencontres, les 3 premiers de chaque Poule accèdent en Poule Haute et les 3 derniers en Poule Basse.

Poule Haute : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.

Poule Basse : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.

La Poule Haute détermine le champion Excellence. Les 3 derniers de la Poule Basse sont redirigés en Poule Honneur l'année N+1.

Moins de 15 ans Honneur

Deux Poules de 6 équipes sur 10 dates en Aller/Retour. Les équipes Classées 2^{èmes} ; 3^{èmes} et 4^{èmes} des Poules Honneur 2021/2022 gardent leur place en championnat Honneur.

Interrogation de ces équipes pour savoir si elles souhaitent garder leur place sur la saison 2022/2023.

Brassage avec les équipes classées de 5 à 9 en Honneur saison 2021/2022 et ouverture pour 6 places en championnat Honneur aux :

- 4 ou 6 premiers des -13 ans région de l'année N.
- Champions départementaux de l'année N (avec dossier à l'appui).

A l'issue des 10 dates, deux Poules de 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates. Les 3 premiers de chaque Poule sont redirigés en Poule Haute et les 3 derniers en Poule Basse.

Poule Haute : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.
Poule Basse : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.

La Poule Haute détermine le champion Honneur et les 3 premiers accèdent en championnat Excellence l'année N+1.

Les 2 derniers de la Poule Honneur Basse descendent en départemental, le 1^{er}, le 2^{ème}, le 3^{ème} et le 4^{ème} de la Poule Basse participent aux brassages l'année N+1 pour l'Honneur région, ce qui fait potentiellement 6 équipes qui peuvent accéder à l'Honneur l'année N+1.

Les brassages doivent se faire l'année N+1 jusqu'à la Toussaint maximum.

Sont éligibles aux brassages de -15 ans Honneur par exemple :

- Les 4 équipes de la Poule Basse de l'année N.
- Les 4 ou 6 équipes premières des -13 ans région de l'année N.
- Les champions départementaux de l'année N (avec dossier à l'appui).

La Commission se réserve le droit de créer une 3^{ème} Poule Honneur si besoin.

Dans ce cas-là, les 2 premières équipes accèdent en Poule Haute, et autant de descentes en département que l'exige le besoin pour revenir à 2 Poules l'année N+1.

Moins de 17 ans Excellence

Deux Poules de 6 équipes (plus ou moins géographiques) avec les 11 équipes Excellence 2021/2022 et le champion Pré-Excellence 2021/2022.

Interrogation de ces équipes pour savoir si elles souhaitent jouer en Excellence saison 2022/2023.

Deux Poules de 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates. A l'issue de ces rencontres, les 3 premiers de chaque Poule sont redirigés en Poule Haute et les 3 derniers en Poule Basse.

Poule Haute : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.
Poule Basse : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.

La Poule Haute détermine le champion Excellence et la possibilité d'accéder en championnat de France U18 sur avis du PPF. Les 3 derniers de la Poule Basse sont redirigés en Poule Honneur l'année N+1.

Moins de 17 ans Honneur (2022/2023)

Deux Poules de 6 équipes sur 10 dates en Aller/Retour. Les équipes ayant participé aux quarts de finale des Poules Pré-Excellence 2021/2022 gardent leur place en championnat Honneur.

Interrogation de ces équipes pour savoir si elles souhaitent garder leur place saison 2022/2023.

Brassage avec les équipes classées 5 et 6 en Pré-Excellence et Honneur 2021/2022 et ouverture pour 5 places aux :

- Moins de 15 ans région Excellence s'ils n'ont pas d'équipe en -17 ans Honneur l'année N+1.
- Moins de 15 ans départementaux s'ils jouent avec des dernières années, l'année N.
- Deux ou trois premiers des championnats -17 ans départementaux année N avec dossier pour vérifier les années d'âge.

A l'issue des 10 dates, 2 Poules de 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates. Les 3 premiers de chaque Poule sont redirigés en Poule Haute et les 3 derniers en Poule Basse.

Poule Haute : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.
Poule Basse : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.

La Poule Haute détermine le champion Honneur et les 3 premiers accèdent en championnat Excellence l'année N+1.

Les deux derniers de la Poule Honneur Basse descendent en départemental, le 1^{er}, le 2^{ème}, le 3^{ème} et le 4^{ème} de la Poule Basse participent aux brassages l'année N+1 pour l'Honneur région, ce qui fait potentiellement 6 équipes qui peuvent accéder à l'Honneur l'année N+1.

Les brassages doivent se faire l'année N+1 jusqu'à la Toussaint maximum.

Sont éligibles aux brassages :

- Les 4 de la Poule Basse de l'année N.
- Les moins de 15 ans région Excellence s'ils n'ont pas d'équipe en -17 ans Honneur l'année N+1.
- Les moins de 15 ans départementaux s'ils jouent avec des dernières années l'année N.
- Les 2 ou 3 premiers des championnats -17 ans départementaux année N avec dossier pour vérifier les années d'âge.

Moins de 13 ans Masculins

Idem Saison 2021/2022 : championnats départementaux ou interdépartementaux de septembre à fin novembre.

Le 15 novembre, proposition des équipes pour évoluer en région par les CTF des Comités via leur Comité.

Trois ou quatre dates de brassages pour constituer 2 Poules Excellence de 6 équipes et 2 Poules Honneur de 6 équipes à partir de janvier.

Moins de 17 ans Féminines

Le nombre d'équipes en féminine étant faible, la Commission et le PPF Féminin proposent seulement 2 Poules Excellence régionales et X équipes interdépartementales.

Deux Poules de 6 équipes (plus ou moins géographiques) avec les 12 équipes Excellence 2021/2022.

Deux Poules de 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates. A l'issue de ces rencontres, les 3 premiers de chaque Poule sont redirigés en Poule Haute et les 3 derniers en Poule Basse.

Poule Haute : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.

Poule Basse : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.

La Poule Haute détermine le champion Excellence. Les 2 derniers de la Poule Basse sont redirigés en Poule Honneur l'année N+1, si possibilité de créer une Poule Honneur, ou descendent en interdépartemental.

Les brassages doivent se faire l'année N+1 jusqu'à la Toussaint maximum.

Sont éligibles aux brassages :

- Les 4 de la Poule Basse de l'année N.
- Les moins de 15 ans interdépartementaux s'ils jouent avec des dernières années l'année N.
- Les champions interdépartementaux de l'année N (avec dossier à l'appui).

Pour 2022/2023 - Sont éligibles aux brassages :

- Les équipes de la Poule Honneur de l'année N.
- Les moins de 15 ans interdépartementaux s'ils jouent avec des dernières années l'année N.
- Les champions interdépartementaux de l'année N (avec dossier à l'appui).

Moins de 15 ans Féminines

Le nombre d'équipes en féminines étant faible, la Commission et le PPF Féminin proposent seulement 2 Poules Excellence régionales et X équipes interdépartementales.

Deux Poules de 6 équipes (plus ou moins géographiques) avec les 7 équipes Excellence 2021/2022.

Deux Poules de 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates. A l'issue de ces rencontres, les 3 premiers de chaque Poule sont redirigés en Poule Haute et les 3 derniers en Poule Basse.

Poule Haute : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.

Poule Basse : 6 équipes en Aller/Retour sur 10 dates.

La Poule Haute détermine le champion Excellence. Les 2 derniers de la Poule Basse sont redirigés en Poule Honneur l'année N+1, si possibilité de créer une Poule Honneur, ou descendent en interdépartemental.

Les brassages doivent se faire l'année N+1 jusqu'à la Toussaint maximum.

Sont éligibles aux brassages :

- Les 4 de la Poule Basse de l'année N.
- Les 4 ou 6 premiers des -13 ans région de l'année N.
- Les champions interdépartementaux de l'année N (avec dossier à l'appui).

Pour 2022/2023 - Sont éligibles aux brassages :

- Les équipes de la Poule Honneur de l'année N.
- Les moins de 13 ans région de l'année N.
- Les champions départementaux de l'année N (avec dossier à l'appui).

Moins de 13 ans Féminines

Championnats interdépartementaux jusqu'à mi-avril, proposition des équipes par les CTF via leur Comité pour constituer des finalités Régionales.

Formule à déterminer selon le nombre d'équipes proposées.

Résolution 2 : Après échanges, le Conseil d'Administration valide le projet de réforme championnats jeunes.

7) Présentation et validation de la CMCD pour la saison 2022/2023

Dans le cadre du règlement CMCD pour la saison prochaine, la Commission en lien avec l'ITFE, la Commission Sportive et la Commission Arbitrage a retravaillé le règlement afin de le rendre plus clair et surtout d'y ajouter une valorisation plus importante pour les clubs s'impliquant au-delà des « impositions » proposée dans le règlement.

Concernant le *socle de base du secteur Sportif*, pas de changement par rapport au précédent règlement.

Concernant le *socle de base du secteur Technique*, mise en cohérence des nouvelles appellations par rapport aux anciennes (animateur HB, Entraîneur Régional).

Il est proposé pour les équipes jeunes évoluant au niveau Excellence régionale, qu'elles aient un encadrement qualifié. Cela sera applicable saison 2023/2024.

Concernant le *socle de base Arbitrage*, la CTA propose de remettre une exigence de niveau des JA Obligatoires car il est constaté un manque de JA T1 et JA T2 et aussi que des clubs réalisent leurs obligations uniquement avec les JA T3 ce qui ne permet pas de les désigner au niveau régional.

Lors des échanges au cours du Conseil d'Administration, il est pris en compte la difficulté des clubs par rapport à la crise sanitaire. De ce fait, en accord avec le Président de la CTA, ces propositions seront applicables à partir de la saison 2023/2024.

Résolution 3 : Le Conseil d'Administration valide le règlement CMCD saison 2022/2023.

8) Point PPF Inter-Ligues et Inter-Pôles, inscriptions aux Pôles

PPF Féminin

Programme Excellence :

Génération 2004 : Terminale à Porte Océane au Havre. Sur les 5 joueuses en Terminale, 2 intégreront des CFCP (Brest et Mérignac). Deux joueuses iront compléter les collectifs nationaux Normands (HBO et Rouen HB). Enfin, une Terminale intégrera un collectif Breton.

Génération 2005 : Première à Porte Océane et à Jeanne d'Arc au Havre. Sur les 7 joueuses en Première actuellement, 1 joueuse n'est pas maintenue au sein du programme d'Excellence (orientation en tant que partenaire sur le site du Havre). Les 6 autres poursuivent leur formation au sein du programme d'Excellence. Une joueuse actuellement partenaire réintègrera le programme d'Excellence à la rentrée.

Programme Accession :

Génération 2006 : Seconde à Porte Océane au Havre. Sur les 8 joueuses, 3 intégreront le parcours Excellence, 4 joueuses sont orientées vers leurs clubs et 1 en partenaire sur le site du Havre.

Génération 2007 : 3^{ème} au collège Romain Rolland au Havre et au collège Lechanteur à Caen. Cette saison il est à déplorer l'arrêt de 2 joueuses en cours d'année. Sur les 11 joueuses en 3^{ème} au Havre et à Caen en cette fin d'année, 4 joueuses venant de Caen poursuivront le parcours d'Accession sur le site du Havre. Sur les 5 joueuses présentes en parcours d'Accession sur le Havre seulement 4 seront maintenues à la rentrée de septembre.

Génération 2008 : 1 joueuse est actuellement en 4^{ème} sur le site du Havre, elle va poursuivre sa formation la saison prochaine.

Pour la première fois depuis deux ans le concours d'entrée a pu être réalisé sur deux jours, les 11 et 12 avril 2022 au CRJS du Havre. Cette année le dépôt des candidatures a été ouvert de début janvier à fin mars 2022. Une cinquantaine de jeunes filles nées essentiellement en 2008 ont postulé. Suite à une Commission Sportive le 31 mars 2022 (regroupant les entraîneurs de 17 France, les CTF et les cadres des collectifs 2008 de Normandie) 22 joueuses de 2008 et 2007 ont été invitées à passer les tests sur deux jours. A l'issue de ce temps de travail 14 jeunes filles intégreront le Pôle espoir à la rentrée de septembre 2022 (11 joueuses nées en 2008 et 3 joueuses nées en 2007).

PPF Masculin

Franck PROUFF expose le bilan du Pôle pour les terminales suite aux Inter-Pôles du mois de Mars à Nantes :

- Sur 5 terminales 3 partent en CFCP, Toulouse, Cesson Rennes Métropole et Dunkerque.
- Tristan MICHEL convoqué en EDF U19 pour un tournoi en Serbie et une double opposition contre le Danemark à Nevers (bilan très positif), devra malheureusement se faire opérer au mois de mai et ne pourra pas participer à l'Euro U19 cet été.
- Les tests d'entrée au Pôle Espoir sont en cours et seront finalisés mi-mai.

9) Présentation des actions BEACH en 2022 en Normandie

Présentation par Romain CAPELLE du plan d'action et des événements BEACH Handball en 2022. Plusieurs actions de promotion seront organisées dans les Comités en mai, juin et août. Un tournoi régional sur deux jours aura lieu les 3 et 4 juillet 2022 à Deauville. La Normandie aura également deux collectifs, un féminin et un masculin qui participeront à la Coupe de France des territoires les 23 et 24 juillet 2022 à DUNKERQUE.

10) Validation de l'ordre du jour AG LNHB du 11 juin 2022 à Cherbourg

Tous les clubs Normands sont conviés à assister à l'Assemblée Générale de la Ligue qui se tiendra le :

Samedi 11 juin 2022 à 10h00
à La Cité de la Mer
Allée du Président Menut
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

9h15 – 10h00 : Accueil et émargement des clubs, vérification des mandats.

Le début de l'AG est fixé à 10H00 précises.

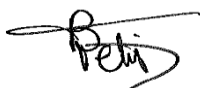
Résolution 4 : Le Conseil d'Administration valide l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Après deux saisons sans pouvoir tenir une Assemblée Générale ordinaire en présentiel, un moment convivial sera organisé le midi avec l'ensemble des clubs présents. Aussi, le Conseil d'Administration valide la prise en charge d'un repas pour un délégué de chaque club présent. Une demande de réservation sera envoyée par la Ligue aux clubs. Les repas supplémentaires ne sont pas pris en charge et seront facturés au tarif de 30 euros.

Infos diverses

La Commission Nationale de Discipline organisera sa réunion plénière de fin de saison au siège de la Ligue de Normandie le lundi 16 mai 2022. Une réunion est programmée avec les membres de la Commission Territoriale de Discipline.

Béatrice PETIT



Secrétaire Générale

Nicolas MARAIS



Président